

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60811-1-2

1985

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2
2000-07

Amendement 2

**Méthodes d'essais communes pour les matériaux
d'isolation et de gainage des câbles électriques
et optiques –**

**Partie 1-2:
Méthodes d'application générale –
Méthodes de vieillissement thermique**

Amendment 2

**Common test methods for insulating and
sheathing materials of electric
and optical cables –**

**Part 1-2:
Methods for general application –
Thermal ageing methods**

© IEC 2000 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembe Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

F

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 20 de la CEI: Câbles électriques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
20/397/FDIS	20/410/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2006. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page de couverture, page de titre, page 4 et page 6

Modifier le titre principal comme suit:

Méthodes d'essais communes pour les matériaux d'isolation et de gainage des câbles électriques et optiques

Page 6

1 Domaine d'application

Ajouter le texte suivant à la fin du premier alinéa:

...., et pour les applications offshore.

Page 8

8.1.2 Appareil

Supprimer le dernier alinéa et le remplacer par le texte suivant:

Sauf spécification contraire dans la norme particulière au type de câble, un ventilateur tournant est autorisé à l'intérieur de l'étuve lors de l'essai des mélanges caoutchouc. Pour tous les autres mélanges, on ne doit pas utiliser de ventilateur à l'intérieur de l'étuve, et en cas de contestation, les mélanges caoutchouc doivent également être essayés dans une étuve conçue pour fonctionner sans ventilateur tournant à l'intérieur.

OREWORD

This amendment has been prepared by IEC technical committee 20: Electric cables.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
20/397/FDIS	20/410/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of the base publication and its amendments will remain unchanged until 2006. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- withdrawn;
- replaced by a revised edition, or
- amended.

Cover page, title page, page 5 and page 7

Amend the main title to read:

Common test methods for insulating and sheathing materials of electric and optical cables

Page 7

1 Scope

Add, to the end of the first paragraph, the following text:

..., and in offshore applications.

Page 9

8.1.2 Equipment

Delete the text of the final paragraph and insert the following new text:

Unless otherwise specified in the relevant cable specification a rotating fan inside the oven is allowed when testing rubber compounds. For all other compounds a fan shall not be used inside the oven, and in cases of dispute rubber compounds shall also be tested in an oven which is designed to operate without a fan rotating inside it.

Page 4 (Amendement 1)

8.1.3.1 Vieillissement des éprouvettes préparées, constituées de matériau isolant sans âme et de matériau de gainage

Supprimer le cinquième alinéa et le remplacer par le texte suivant:

Des échantillons de compositions chimiques nettement différentes ne doivent pas être essayés en même temps dans la même étuve.

8.1.3.2 Vieillissement des éprouvettes de conducteur isolé préparées avec âme d'origine

Remplacer le texte du paragraphe existant par le nouveau paragraphe suivant:

- a) Si, après le vieillissement, l'âme et le séparateur éventuel peuvent être enlevés sans endommager l'isolant, on doit procéder comme suit: les éprouvettes de conducteur isolé, de longueur suffisante, doivent être prélevées, de préférence, au voisinage immédiat de celles prélevées en vue des essais de traction sans vieillissement, conformément à 9.1.3 de la CEI 60811-1-1. Elles doivent être soumises au vieillissement décrit en 8.1.3.1, après quoi l'âme doit être retirée et la section des éprouvettes doit être déterminée conformément à 9.1.4 b) de la CEI 60811-1-1. L'essai de traction doit ensuite être effectué conformément à 9.1.7 de la CEI 60811-1-1.
- b) S'il n'est pas possible, après la procédure de vieillissement, d'enlever l'âme ou le séparateur éventuel sans endommager l'isolant, les procédures appropriées de préparation et d'essai doivent être suivies comme indiqué dans le tableau 1.

IEC 60811-1-2:1985/AMD2:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/a752175d-1f17-499d-b66e-34f6d4533145/iec-60811-1-2-1985-amd2-2000>

Page 5 (Amendment 1)

8.1.3.1 Ageing of prepared test pieces of insulating material without conductor and of sheathing material

Delete the text of the fifth paragraph and insert the following new text:

Compounds of obviously different compositions shall not be tested at the same time in the same oven.

8.1.3.2 Ageing of prepared test pieces of cores with original conductor

Replace the text of this subclause by the following new text:

- a) If, after ageing, the conductor and the separator, if any, can be removed without damaging the insulation, the procedure shall be as follows: samples of core, cut into pieces which are sufficiently long, shall be taken, preferably from positions close to that from which the samples for the tensile tests without ageing are taken in accordance with 9.1.3 of IEC 60811-1-1. They shall then be aged as described in 8.1.3.1, after which the conductor shall be removed and the cross-sectional area of the test pieces shall be determined according to 9.1.4 b) of IEC 60811-1-1. The tensile test shall then be carried out in accordance with 9.1.7 of IEC 60811-1-1.
- b) If it is not possible to remove the conductor or the separator, if any, after the ageing procedure without damaging the insulation, the appropriate preparation and test method shall be applied as given in table 1.

IEC 60811-1-2:1985/AMD2:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/a732173d-4f17-499d-b66e-34f6d4533145/iec-60811-1-2-1985-amd2-2000>

Tableau 1 – Résumé des directives relatives aux essais de vieillissement des conducteurs isolés en cas de difficultés rencontrées dans la préparation des éprouvettes, en raison d'une adhérence entre l'âme et l'enveloppe isolante pendant le vieillissement

Classe de l'âme en cuivre et forme de l'âme	Méthode d'essai
Classe 1: cuivre nu	Voir 8.1.3.3 a) ou bien, si la méthode donne lieu elle-même à des problèmes d'adhérence, voir 8.1.3.4. En cas de litige, le vieillissement suivi d'un essai de pliage fait foi
Classe 1: métal revêtu ou comportant un séparateur sur âme	Voir 8.1.3.4
Classe 2: âmes circulaires jusqu'à 16 mm ² inclus, constituées de fils nus ou avec revêtement métallique et avec ou sans séparateur selon le cas	Voir 8.1.3.4
Classe 2: âmes de plus de 16 mm ² , circulaires ou sectoriales, constituées de fils nus ou avec revêtement métallique	Voir 8.1.3.5
Classes 5 et 6: âmes jusqu'à 16 mm ² inclus, constituées de fils nus ou avec revêtement métallique et avec ou sans séparateur selon le cas	Voir 8.1.3.3 b) ou, si la méthode donne lieu elle-même à des problèmes d'adhérence, voir 8.1.3.4. En cas de litige, le vieillissement suivi d'un essai de pliage fait foi
Classes 5 et 6: âmes de plus de 16 mm ² , constituées de fils nus ou avec revêtement métallique	Voir 8.1.3.5
NOTE Dans le cas de l'essai de pliage (8.1.3.4), les conditions de vieillissement peuvent différer de celles qui précèdent la détermination des caractéristiques mécaniques (8.1.3.2 et 8.1.3.3); voir la norme particulière au type de câble considéré.	

